

Le mot de l'Échevin des Finances



Extrait du bulletin communal de septembre 2006

LES FINANCES COMMUNALES

Lu dans les bulletins de mars et juin.

Dans le bulletin de mars, vous avez eu un aperçu du budget 2006. L'article annonçait qu'en fin de bulletin vous trouveriez la version officielle et réglementaire du budget. En réalité, suite à l'excès de matière, cette version réglementaire a été publiée dans le bulletin de juin. Ceux qui ont lu et ont voulu comparer avec mes chiffres ont dû faire des bonds et être inquiets car la version officielle annonçait un déficit de 280.356,81 € au budget ordinaire de 2006 et un déficit de 600.750 € au budget extraordinaire.

Ces déficits étaient exacts au moment du vote au Conseil communal, mais comme je l'ai dit en séance et écrit dans le bulletin de mars, certaines dépenses ordinaires actées en 2006 relèvent en réalité d'exercices antérieurs. En outre, dans la présentation de mars (au bas de la page 6), il a aussi été tenu compte d'une révision en hausse des recettes d'impôts communiquées par le Ministère des Finances après l'approbation du budget par le Conseil (hausse d'environ 110.000 €).

Calculons : 280.000 moins les 110.000 font les 170.000 € annoncés en mars. Il faut encore déduire 140.000 € de dépenses d'années antérieures, ce qui ramène le déficit à 30.077,61 € pour l'année 2006 comme cela figure en page 6 du bulletin de mars.

Le budget extraordinaire n'avait pas été abordé dans l'article qui était déjà assez long et plein de chiffres. Les travaux s'échelonnent sur plus d'un an. Les recettes ne sont donc pas nécessairement inscrites l'année où les dépenses sont réalisées. Le boni peut être énorme une année et le mali tout aussi énorme l'année suivante. Pour l'extraordinaire, c'est le budget global, 2006 + les années antérieures, qui est significatif. En début d'année, ce boni était de 86.185,92 €.

Le compte communal de 2005.

Le boni ordinaire ressort à 333.145,33 € pour l'exercice propre.

Comment se fait-il que l'année 2005 se termine avec un aussi gros boni alors qu'un déficit avait été annoncé à la présentation du budget 2005 ? J'ai souvent écrit que les sommes inscrites dans les différents articles du budget (plus de 200) ne devaient pas être épuisées, qu'il fallait s'efforcer de ne pas les épuiser. D'autre part, certaines recettes sont plutôt sous-estimées en début d'année, la vente de bois notamment.

Voici le boni en fin d'exercice des trois dernières années :

2005 : 333.145,33 €

2004 : 380.375,60 €

2003 : 374.812,36 €

Voici, pour les trois mêmes années, le supplément encaissé par rapport à la prévision pour la vente de bois :

2005 : 93.163,31 € 2004 : 305.600,59 € 2003 : 80.382,19 €

Il est impossible de prévoir dix mois à l'avance quelle sera la recette de la vente de bois. Ce marché est trop fluctuant. Pour éviter tout dérapage, il faut modérer la prévision.

Voici l'évolution des charges de la dette calculées par la banque de la commune :

2001 : 200.504,42 € 2004 : 139.857,07 € 2006 : 95.966,50 €

Cette diminution se passe de commentaire et va continuer.

Sans ces finances saines, le remplacement des véhicules, l'équipement informatique, l'entretien des routes seraient menacés. Il faudrait trouver le financement autrement, recourir à l'emprunt. C'est très facile ... la première année !!! Mais ensuite les charges de l'emprunt se font sentir. Imaginez le sort du budget si les charges indiquées ci-dessus évoluaient dans le sens inverse, ce qui arriverait en cas d'emprunt.

* * *

Modifications récentes apportées au budget 2006.

En début d'article, j'ai expliqué pourquoi le déficit de 2006 pouvait être estimé à 30.077,61 €.

Après les modifications approuvées par le Conseil communal le 24 juillet, le déficit monte à 60.109,29 €. La diminution du fonds des communes n'y est pas pour rien.

Lorsque vous lirez dans le bulletin les montants réglementaires approuvés par le Conseil, vous tomberez à la renverse. Le déficit approuvé par le Conseil communal atteint 345.128,87 €. Cela s'explique par le fait que les dernières dettes anciennes, autres que les emprunts, ont été totalement provisionnées. Il s'agit notamment de sommes dues pour le Bois d'Arlogne qui sont entièrement prises en compte, soit 199.036,94 € et d'une somme de 85.982,64 € due à la Province mais non encore réclamée.

Depuis des années, les dépenses augmentent un peu plus vite que les recettes. Il en est de même dans les ménages d'ailleurs. Pour s'approcher de l'équilibre, une dépense prévisible, l'aide à l'épuration individuelle, a vu sa provision réduite de 20.000 €. Aucun danger immédiat, parce qu'il y a peu de demandes. Mais, dans l'avenir, il faudra accroître la provision. Si bien que le déficit actuel de 60.000 € peut être estimé à 80.000 € dans une vision très orthodoxe. Rien de catastrophique mais il faut le savoir.

* * *

Le compte 2005 du C.P.A.S.

Le résultat publié présente un boni de 75.860,09 €. Mais cette somme provient surtout d'une recette attendue depuis trois ans et qui arrive seulement maintenant. Elle est accordée suite à la présence du Centre « Couleurs du Monde » dans notre commune.

En réalité, le boni de 2005 est de 6.937,37 € comparé à des dépenses qui tournaient autour de 500.000 €.

Or, d'une part, le nombre d'interventions ne cesse de croître dans les différents services. D'autre part, le fonds d'aide au C.P.A.S. (semblable au fonds des communes) a été réduit de 36.595 € à 29.860,68 €, soit de 6.734,32 €.

Voici l'évolution récente de l'intervention communale pour équilibrer le compte du C.P.A.S.:

2004 : 173.600 € 2005 : 225.000 € 2006 : 312.000 €

C'est aussi une donnée majeure pour le budget communal.

* * *

Toutes ces informations et considérations permettent de se faire une idée de la situation actuelle. Ce n'est pas le moment, en cette fin de législature, d'exprimer ici l'une ou l'autre appréciation.

Certains, plus motivés pour ce genre de sujet, y verront des raisons de garder une ample réserve. Mais même sans cela une trésorerie consistante est source d'économie par les intérêts qu'elle procure mais surtout pour payer dans les délais les factures de toutes sortes et les rémunérations, pour lesquels les subventions ou les ressources arrivent avec retard. A quel moment de l'année payez-vous la taxe « immondices » ? Or le service est facturé dès janvier à la Commune par Idelux.

Tout est-il dit ? Tout est-il solutionné ? Non ! La commune se trouve régulièrement devant de nouveaux défis. Avec lucidité et objectivité, l'Union des Villes et Communes de Wallonie et le banquier des communes font des commentaires sur l'évolution financière des communes et attirent d'ailleurs l'attention sur la tendance inquiétante à solliciter de plus en plus les réserves des communes pour des raisons diverses dans l'espoir d'accroître l'activité économique. Mais c'est un leurre, la solution au problème de l'activité économique et de l'emploi est ailleurs.

François GRANVILLE